

NETFAIRE N° 22 - Lettre de la S.I.D.R. relative à des opérations de bornage du terrain vendu à la Commune par la S.I.D.R. pour la construction de l'Ecole des Camélias.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 27 Août dernier, M.le Directeur de la S.I.D.R. appelle mon attention sur le fait qu'à la suite du bornage contradictoire du terrain réservé dans le plan masse du groupe CAMELIAS, 2ème tranche, pour l'école des CAMELIAS, effectué par le Cabinet AUBRY, géomètre-expert, il a été relevé une superficie exacte de 5.541 m<sup>2</sup> au lieu de 5.400 m<sup>2</sup> prévus initialement.

En conséquence, le prix d'acquisition du terrain serait porté de 1.638.000.francs à 1.662.300.fr. ( 5.541 m<sup>2</sup> à 300.fr. le m<sup>2</sup>).

Messieurs, je crois devoir vous rappeler qu'il avait été convenu que la Commune paierait le même prix que la S.I.D.R. Celle-ci ne saurait donc faire un bénéfice. Je pense que le prix de 1.638.000. francs pour la totalité du terrain doit être maintenu.

Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet./.

LE MAIRE : La S.I.D.R. avait acheté ce terrain qu'elle a revendu à la Commune en vue de la construction de l'Ecole des Camélias. Un bornage ayant révélé que la contenance était légèrement supérieure, la S.I.D.R. voudrait que la Municipalité supporte la différence de prix en résultant. J'ai refusé.

Messieurs, je voudrais avoir votre avis sur cette affaire.

La demande formulée par la S.I.D.R. est rejetée à l'unanimité.

Approuvé  
H. Weiss le 20 novembre 1963  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé J. Cluchaud